

République algérienne démocratique et populaire

WILAYA : Batna

DAIRA: Ras El-Aioun

Commune : Ras El-Aioun

Numéro d'identification statistique 098405515051621

ANNULATION DE SUBVENTION TEMPORAIRE

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015 relatif à l'organisation des marchés publics et des délégations de services publics, et de l'article 49 de la loi n° 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, le président de l'Assemblée populaire municipale de la municipalité de Ras El Aioun informe tous les contractants participant au marché relatif à l'opération mentionnée ci-dessous que, sur la base du procès-verbal de la Commission municipale des marchés publics, l'attribution provisoire de l'opération a été annulée selon le tableau suivant :

Nom de l'opération	Nom de l'opération	Remarques
APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/2026 AVEC EXIGENCES DE CAPACITE MINIMALES: FORAGE DE PUIITS ARTESIENS PROFONDS LOT N° 01 : FORAGE D'UN PUIITS ARTESIEN PROFOND - 01	BLAGHMAS FATEH, UNE GRANDE ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS, D'IRRIGATION, D'ELECTRICITE ET DE GAZ - YABOUS, KHENCHELA	<i>LE COMITE DES MARCHES A REFUSE D'ACCORDER LE VISA.</i>
APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/2026 AVEC EXIGENCES DE CAPACITE MINIMALES: FORAGE DE PUIITS ARTESIENS PROFONDS LOT N° 02 : FORAGE D'UN PUIITS ARTESIEN PROFOND - 02	EURL TAGHITOUNT HYDRO - TIZI N'BECHAR SÉTIF -	

RAS EL AIOUN LE :

Le président de l'Assemblée populaire municipale de la municipalité